

## La conformité légale: points importants dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail

*Quelles obligations légales sont-elles pertinentes pour votre entreprise? Sont-elles respectées? Si vous avez établi un système de management selon la norme OHSAS 18 001, vous avez déjà dû vous poser ces questions. La conformité légale est un élément central de plusieurs systèmes de management, tout comme aussi selon la norme ISO 14001.*

Peut-être avez-vous déjà entendu des affirmations telles que: «nous sommes conformes aux lois, l'inspecteur du travail et la Suva ne se sont encore jamais plaints.» En Suisse, contrairement à d'autres pays, de nombreux points légaux (y compris leur contrôle) concernent la responsabilité individuelle de l'entreprise. Les contrôles se font souvent sporadiquement et sur des parties bien précises. La conception d'un poste de travail ou l'application concrète des exigences légales sont souvent volontairement inclus dans la responsabilité de l'employeur pour garder une flexibilité et garantir des mesures adaptées à la situation. Donc: n'avoir aucune demande des autorités ne signifie pas automatiquement être conforme.

Outre une certification selon une norme telle qu'OHSAS 18 001, la preuve d'avoir agi conformément aux lois est essentielle en cas d'accident professionnel.

Lors d'un accident grave, une procédure pénale est ouverte automatiquement. Il est donc important de pouvoir prouver que l'entreprise avait pris toutes les mesures nécessaires. Ce sont toujours des documents écrits qui servent de preuve. La législation et les directives de la Suva indiquent souvent quelles parties devraient être documentées par écrit.

L'art 73 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail OLT1, par exemple, donne une liste de documents à conserver pendant au moins cinq ans. Une partie concerne l'identité du travailleur et les conditions d'engagement et de travail, comme la conservation des enregistrements de la durée du travail. On y trouve également les examens médicaux et les résultats des analyses de risques effectuées en cas de maternité, de même que les mesures prescrites que l'entreprise a appliquées.



**Fig. 1. Le symbole du torse GHS08 indique notamment des substances cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques, qui sont particulièrement problématiques pour les femmes enceintes et les jeunes travailleurs. Il est donc important de vérifier quels sont les dangers de tels produits et comment ils peuvent être utilisés avec sûreté.**

Lorsqu'une femme annonce une grossesse, l'employeur commence à vérifier quelles sont les tâches qu'elle pourrait effectuer, comment gérer son absence, etc., mais souvent une telle annonce ne se fait qu'au troisième ou quatrième mois. Cependant, certains facteurs chimiques et physiques sont dangereux dès le premier jour de grossesse. Selon les articles 62 et 63 de l'OLT 1, l'employeur n'est autorisé à affecter des femmes enceintes, des accouchées ou des mères qui allaitent, à des travaux dangereux ou pénibles que lorsque l'inexistence de toute menace pour la santé de la mère ou celle de l'enfant est établie sur la base d'une analyse de risques. L'analyse de risques doit précéder l'entrée en service des femmes et est répétée lors de toute modification importante des conditions de travail. Lorsqu'une analyse de dangers est effectuée, par exemple à l'aide d'un portefeuille de phénomènes dangereux, des dangers spécifiques pour les femmes en-

ceintes, comme pour les jeunes travailleurs, doivent être pris en compte et, au besoin, une analyse de risque doit être faite.

Depuis le 1.7. 2015, les substances et préparations (produits chimiques) doivent être étiquetées avec les symboles et classifications selon le SGH («Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques») et le règlement CLP (Classification, Labeling and Packaging; règlement (CE) n° 1272/2008). Des préparations produites avant le 1.7. 2015 peuvent encore être vendues jusqu'au 31.5. 2017. Selon l'art 22 de l'ordonnance sur les produits chimiques, les fiches de données de sécurité doivent être actualisées s'il y a de nouvelles informations importantes concernant la substance ou la préparation, et être transmises aux utilisateurs professionnels auxquels elles ont été remises durant les douze derniers mois. Avec la nouvelle classification et ses symboles de danger, normalement toutes les fiches de données de sécurité ont dû être adaptées. Il est donc important de veiller à ce que, dans votre entreprise les fiches de données de sécurité sont actuelles et que les nouveaux symboles sont utilisés sur des panneaux et instructions, par exemple. Il [1] se peut aussi que des phrases de risque figurent sur la fiche. Il est important de vérifier s'il y a présence de nouveaux dangers lors de la manipulation du produit et si les mesures existantes sont suffisantes.

L'art 32b de l'ordonnance sur la prévention des accidents (OPA) stipule que les équipements de travail doivent être entretenus conformément aux instructions du fabricant. Les résultats des opérations d'entretien doivent être consignés. Pour de nombreuses machines et installations, comme les palans ou chariots élévateurs, cette maintenance est souvent effectuée

par une entreprise externe (contrat de maintenance périodique). Mais il y a aussi des outils et équipements qui sont moins dans le radar, comme les outils à main et équipements électriques avec prise. Pour ceux-ci, des contrôles doivent aussi être effectués. Pour le contrôle des équipements avec prise l'organe Electrosuisse recommande de faire l'entretien selon la norme DIN VDE 0701-0702:2008-06.

Ces exemples ont montré que des exigences légales dans le domaine de la



Fig. 2. Produits chimiques avec une ancienne classification et symbole de danger. Quels sont les dangers actuellement?

santé et de la sécurité au travail peuvent impliquer des travaux et des mesures organisationnels importants. Une approche systématique pour connaître les exigences légales, les appliquer et les documenter est donc judicieuse. Les systèmes de management qui demandent une telle approche permettent aux entreprises de mieux respecter les exigences légales et de pouvoir démontrer à tout moment leur conformité à la législation.

[www.neosys.ch](http://www.neosys.ch)